

BULLETIN D'ADHESION ACPEI

Coupon à renvoyer **OBLIGATOIREMENT**** avec votre cotisation
au siège Acpei - 2-4 Rue Roger Bouffet - BP 72 - 51000 Châlons en Champagne

ADHERENT :

NOM et Prénom : _____

Adresse : _____

En Couple Veuve ou Veuf Divorcé(e) ou Séparé(e) Célibataire

Nbr d'enfants mineurs à charge : _____ Nbre de majeurs handicapés à charge : _____

Tél. : ____/____/____/____ Portable : ____/____/____/____ Courriel : _____

Depuis plusieurs années, l'Acpei est adhérente à l'Udaf, et ensemble elles ont décidé de signer une Convention de partenariat. Acceptez-vous, dans le cadre de ce partenariat, que votre fiche soit transmise à l'Udaf ?

OUI

NON

En qualité de :

Parent/Famille Amis Adulte handicapé Autre : _____

Nom éventuel de l'enfant ou adulte accueilli dans un de nos établissements :

Nom _____ Prénom : _____

Qui fréquente :

IME ESAT Foyer Mermoz/SAVS Foyer de Vie CHARCOT Foyer J.P. Burnay

J'adhère en tant que :

Membre Actif

Parents et fratries de personnes déficientes intellectuelles et/ou autistes ainsi que les personnes ayant elles-mêmes une déficience intellectuelle.

Membre Associé dit aussi "Membre ami" :

Personnes physiques ou morales n'ayant pas en charge d'enfants déficients intellectuels et/ou autistes mais désirant adhérer à l'association.

Membre Sympathisant (sans droit de vote) :

Personnes physiques ou morales apportant à l'association une aide matérielle ou morale. Les membres du personnel peuvent adhérer à l'Acpei en tant que membres sympathisants.

Les personnes déficientes intellectuelles et/ou autistes souhaitant adhérer à l'Acpei peuvent choisir entre une cotisation "membre actif" à 64€uros ou "membre associé" à 48€uros.

Montant de ma cotisation :

64 Euros (Actif)
 48 Euros (Associé ou Sympathisant)
 Soutien (supérieur à 64 Euros) : _____ Euros

Mode de règlement :

Chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'Acpei
 Espèces
 Virement

Identification du compte

C/établissement	C/guichet	N/compte	c/rice
15135	20590	08000141280	32
Domiciliation			
CE LCA			

INFORMATION :

- La cotisation à l'Acpei donne droit à une réduction d'impôts de 60% de la cotisation une fois l'abonnement à la revue « Vivre ensemble » (31 €) déduite. Pour les cotisations de soutien dont le montant est supérieur à quatre fois le prix de l'abonnement (124 €), c'est sur l'ensemble de la cotisation que se calcule cette réduction.
- Adhérent = la personne effectuant le règlement / émetteur du chèque

**Permet d'établir votre reçu fiscal pour la réduction d'impôt.